

« Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) par audit clinique : amélioration de la qualité du conseil officinal en médication familiale. »

Public concerné :

Pharmaciens titulaires et adjoints d'officine.

Objectif général : Évaluer les pratiques professionnelles des pharmaciens d'officine lors des demandes de conseil en médication familiale, mesurer leur conformité aux recommandations professionnelles, identifier les écarts de pratique, mettre en œuvre un plan d'amélioration fondé sur des procédures standardisées de conseil, puis mesurer l'impact de ces actions par un second audit clinique.

Objectifs opérationnels :

À l'issue de l'action, le participant sera capable de :

- analyser objectivement ses pratiques professionnelles
- comparer ses pratiques aux recommandations professionnelles ;
- identifier les écarts de pratique ;
- construire un plan d'amélioration ;
- harmoniser ses pratiques de conseil ;
- mesurer l'évolution de ses pratiques après mise en œuvre des actions correctrices.

Référentiel utilisé :

L'audit clinique est réalisé à partir :

- des recommandations HAS ;
- des recommandations professionnelles applicables à la médication familiale ;
- des recommandations des sociétés savantes concernées ;
- des référentiels de pharmacie clinique ;
- des procédures standardisées de conseil élaborées à partir de ces recommandations ;
- des arbres décisionnels utilisés comme outils opérationnels d'aide à la décision.

Les procédures standardisées de conseil et les arbres décisionnels ne constituent pas le référentiel scientifique de l'audit ; ils en sont la traduction opérationnelle pour la pratique officinale.

Population auditée

Patients sollicitant un conseil en médication familiale pour des situations courantes de comptoir :

- Pathologies hivernales : rhume, toux, mal de gorge, otalgie,
- Pathologies estivales : allergie, cystite, herpès, hémorroïdes, jambes lourdes, mycoses, conjonctivite...

Les critères d'inclusion seront définis précisément dans le protocole d'audit afin d'obtenir une population homogène.

Critères évalués

10 critères d'évaluation

- J'ai recherché les informations nécessaires à la prise de décision.
- J'ai recherché les critères d'orientation médicale.
- J'ai recherché les traitements en cours.
- J'ai recherché les contre-indications éventuelles.
- J'ai proposé une prise en charge conforme aux recommandations.
- J'ai délivré les conseils associés adaptés.
- J'ai proposé une orientation lorsque cela était nécessaire.
- J'ai expliqué les modalités d'utilisation du traitement ou du dispositif conseillé
- J'ai vérifié la compréhension du patient
- J'ai assuré la traçabilité lorsque celle-ci est requise

Indicateurs :

- taux global de conformité ;
- taux de conformité par critère ;
- évolution entre le premier et le deuxième audit ;
- nombre de critères améliorés après mise en œuvre du plan d'action.

Déroulement de l'action (10 heures)

Phase 1 — Réunion de lancement (2 h)

Présentation de la méthode d'audit clinique.

Présentation des critères d'inclusion.

Présentation de la grille d'audit.

Présentation des modalités de recueil.

Présentation du caractère rétrospectif de l'audit clinique et des modalités de sélection des 10 situations à auditer.

Phase 2 — Premier audit clinique (2 h)

Chaque pharmacien réalise, de manière rétrospective, l'audit de 10 situations réelles rencontrées au comptoir. La grille d'audit est complétée selon les critères définis.

Phase 3 — Réunion d'analyse et plan d'amélioration (2 h)

Analyse collective des résultats.

Identification des écarts.

Présentation des recommandations professionnelles.

Présentation des procédures standardisées.

Présentation des arbres décisionnels.

Construction du plan d'amélioration individuel.

Définition des actions d'amélioration à mettre en œuvre avant le second tour d'audit.

Phase 4 — Mise en œuvre

Pendant 3 mois minimum.

Application des actions d'amélioration dans la pratique quotidienne.

Phase 5 — Deuxième audit clinique (2 h)

Audit rétrospectif de 10 nouveaux patients, avec la même grille.

Comparaison des résultats.

Phase 6 — Réunion finale (2 h)

Analyse comparative.

Évaluation des progrès.

Formalisation des bonnes pratiques.

Bilan individuel.

Méthodologie:

Cette action d'Évaluation des Pratiques Professionnelles est conduite selon la méthode de l'audit clinique. Elle repose sur l'analyse rétrospective de situations réelles de conseil en médication familiale rencontrées au comptoir, comparées à un référentiel de bonnes pratiques construit à partir des recommandations professionnelles. Les écarts observés conduisent à l'élaboration d'un plan d'amélioration, dont l'impact est mesuré par un second audit réalisé après un délai minimal de trois mois.

Prix :

- 460 €
- Susceptible d'être pris en charge par DPC pour les salariés et par le FIF PL pour les titulaires

Durée, date et lieu :

- Durée totale : 10 heures
- Date : A définir
- Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter avant la formation afin d'étudier les adaptations nécessaires à leur accueil et à leur participation.